



PRIÈRE

DIX HEURES

Immédiatement après la prière, M. LINDSEY soulève une question de privilège au sujet des commentaires faits par le premier ministre à l'Assemblée le 14 mars 2019 à propos de la Caisse de soutien aux localités minières et soutient que ce dernier a sciemment induit en erreur l'Assemblée puis il propose qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la question, à savoir que le premier ministre a sciemment induit en erreur la population du Manitoba en ce qui concerne l'inaction du gouvernement face à la crise de l'emploi dans le Nord.

M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet des commentaires faits par le premier ministre signalant son intention d'ignorer les dispositions de la *Loi électorale* relatives à la tenue d'élections à date fixe et propose qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la question.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M^{me} SMITH (Point Douglas) soulève une question de privilège au sujet des modifications proposées aux remboursements des dépenses électorales et propose qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la question.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M^{me} LATHLIN soulève une question de privilège au sujet de l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi sur les conflits d'intérêts et au sujet des déclarations trompeuses faites par le premier ministre concernant ses intérêts dans une entreprise privée puis elle propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question, surtout en ce qui a trait au Costa Rica.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet d'une déclaration faite par M. le *ministre* GOERTZEN à l'Assemblée le 14 mars 2019 et demande au ministre de l'Éducation et de la Formation de présenter des excuses à la surintendante en chef de la Division scolaire de Winnipeg puis il propose qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la déclaration, laquelle constitue une attaque contre l'administration des commissions scolaires du Manitoba.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet d'une lettre envoyée à la présidente de l'Assemblée par le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée en 2017 et portant sur la nécessité de reconnaître les terres cédées en vertu d'un traité dans le cadre des travaux de l'Assemblée puis il propose que le Comité du *Règlement* de l'Assemblée soit immédiatement saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée dans les plus brefs délais.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la prière, M. LINDSEY soulève une question de privilège au sujet des faux renseignements véhiculés par les députés du gouvernement à l'égard de ceux du Nouveau Parti démocratique et propose qu'un comité soit immédiatement saisi de la question.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 21 — *Loi sur la restauration et la préservation du Palais législatif marquant son centenaire/The Legislative Building Centennial Restoration and Preservation Act* — et en indique l'objet.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLUM
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GUILLEMARD
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)

MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Point Douglas)
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 45

CONTRE

..... 0

La séance est levée à 12 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger